

--	--	--	--	--	--

IMMATRICULATION

Ministère du transport durable



### CONTRAVENTION AMICALE

- CAS N° 1 Stationnement sur le trottoir ou sur une piste cyclable
- CAS N° 2 Non respect des sas à vélo
- CAS N° 3 Dépassement d'un cycliste sans respecter la distance de 1 m
- CAS N° 4 Attitude agressive

#### Le saviez-vous ?

Les automobiles monopolisent déjà 80% de l'espace urbain. Merci de **respecter les 20% restant** ainsi que ceux qui font un effort pour que la ville soit moins dangereuse et moins polluée. Faites mieux encore : ne prenez pas votre voiture quand vous avez moins de 5 kms à faire ! **Vous irez plus vite à vélo** et vous contribuerez à freiner le réchauffement climatique plutôt que de l'aggraver inutilement. Et, encore mieux : rejoignez Véli-vélo et apprenez à pratiquer les transports doux en ville !



[velivelo@orange.fr](mailto:velivelo@orange.fr)

[velivelo.wordpress.com](http://velivelo.wordpress.com)

Ne pas jeter sur la voie publique

--	--	--	--	--	--

IMMATRICULATION

Ministère du transport durable



### CONTRAVENTION AMICALE

- CAS N° 1 Stationnement sur le trottoir ou sur une piste cyclable
- CAS N° 2 Non respect des sas à vélo
- CAS N° 3 Dépassement d'un cycliste sans respecter la distance de 1 m
- CAS N° 4 Attitude agressive

#### Le saviez-vous ?

Les automobiles monopolisent déjà 80% de l'espace urbain. Merci de **respecter les 20% restant** ainsi que ceux qui font un effort pour que la ville soit moins dangereuse et moins polluée. Faites mieux encore : ne prenez pas votre voiture quand vous avez moins de 5 kms à faire ! **Vous irez plus vite à vélo** et vous contribuerez à freiner le réchauffement climatique plutôt que de l'aggraver inutilement. Et, encore mieux : rejoignez Véli-vélo et apprenez à pratiquer les transports doux en ville !



[velivelo@orange.fr](mailto:velivelo@orange.fr)

[velivelo.wordpress.com](http://velivelo.wordpress.com)

Ne pas jeter sur la voie publique

--	--	--	--	--	--

IMMATRICULATION

Ministère du transport durable



### CONTRAVENTION AMICALE

- CAS N° 1 Stationnement sur le trottoir ou sur une piste cyclable
- CAS N° 2 Non respect des sas à vélo
- CAS N° 3 Dépassement d'un cycliste sans respecter la distance de 1 m
- CAS N° 4 Attitude agressive

#### Le saviez-vous ?

Les automobiles monopolisent déjà 80% de l'espace urbain. Merci de **respecter les 20% restant** ainsi que ceux qui font un effort pour que la ville soit moins dangereuse et moins polluée. Faites mieux encore : ne prenez pas votre voiture quand vous avez moins de 5 kms à faire ! **Vous irez plus vite à vélo** et vous contribuerez à freiner le réchauffement climatique plutôt que de l'aggraver inutilement. Et, encore mieux : rejoignez Véli-vélo et apprenez à pratiquer les transports doux en ville !



[velivelo@orange.fr](mailto:velivelo@orange.fr)

[velivelo.wordpress.com](http://velivelo.wordpress.com)

Ne pas jeter sur la voie publique